

# RÈGLEMENT DU CONCOURS GREAT TASTE

## DÉFINITION DES TERMES UTILISÉS

*Les Organiseurs ou le Guild* – le Guild of Fine Food, l'organisation qui gère le Great Taste.

*MyGuild* – le portail en ligne sur lequel chaque participant s'inscrit au Great Taste.

*Profil de l'entreprise* – les informations de l'entreprise sur MyGuild, permettant les inscriptions au Great Taste ainsi que la saisie des résultats et des commentaires qui sont communiqués au participant.

## INSCRIPTIONS AU GREAT TASTE

1. Les inscriptions au Great Taste se font par voie électronique via un portail spécial trouvé sur le site [www.gff.co.uk/gta](http://www.gff.co.uk/gta). Le formulaire d'inscription en version papier est également disponible pour ceux qui n'ont pas accès à un ordinateur. Veuillez contacter les Organiseurs qui vous enverront le formulaire.
2. Toutes les inscriptions doivent être effectuées par une SEULE et MÊME personne qui a accès à l'ADRESSE EMAIL et au MOT de PASSE pour le profil de l'entreprise. Il est possible de demander l'ajout d'autres comptes utilisateurs au profil de l'entreprise pour obtenir les droits d'accès qui y sont attachés. Merci d'envoyer un email à [myguild@gff.co.uk](mailto:myguild@gff.co.uk) pour des informations complémentaires.
3. Une adresse EMAIL correcte pour une personne à contacter doit être fournie afin de recevoir toutes les correspondances du Great Taste. L'adresse email de contact n'este aucunement liée à la connexion au compte utilisateur.
4. Il incombe à tous les participants au concours de s'assurer que le nom de domaine [gff.co.uk](http://gff.co.uk) est bien ajouté à la liste d'expéditeurs autorisés, afin de ne manquer aucune information importante concernant le Great Taste.
5. Il incombe à chaque participant s'inscrivant au Great Taste de fournir une orthographe exacte et des informations correctes concernant le ou les noms d'entreprises, le ou les noms de produits, les coordonnées de la personne à contacter et surtout une adresse email principale où seront envoyées toutes les instructions relatives au Great Taste.
6. Un reçu de paiement avec votre numéro de TVA vous sera envoyé lorsque vous aurez terminé vos inscriptions en ligne. C'est le SEUL reçu que vous recevrez.
7. Les inscriptions au Great Taste sont ouvertes aux personnes suivantes : producteurs de denrées alimentaires, importateurs, grossistes, commerçants indépendants spécialisés dans les boissons et l'épicerie fine.
8. Les inscriptions pour les commerçants, les importateurs et les grossistes sont valides SEULEMENT SI le nom du producteur de denrées alimentaires est inclus dans le formulaire d'inscription dans le champ producteur/fabricant [Producer/Manufacturer].
9. Au moment de l'inscription, tous les produits doivent être disponibles à la vente, par exemple, via des commerçants indépendants, de grands distributeurs ou bien sur des marchés locaux ou en ligne.
10. Les producteurs doivent prendre connaissance des dates de jugement (mars à mi-juin 2019) lorsqu'ils sélectionnent les produits pour le concours. Pour inscrire des produits qui ne sont pas disponibles à cette période en raison de leur caractère saisonnier UNIQUEMENT, veuillez contacter l'équipe du Great Taste pour discuter la possibilité d'une autre date de jugement.
11. Les produits non jugés entre mars et mi-juin 2019 ne seront pas éligibles pour des prix importants tels que le Golden Fork.
12. Les produits peuvent seulement être inscrits au Great Taste s'ils peuvent être goûtés avec l'ajout d'un SEUL ingrédient, par exemple du poulet ou du riz. Veuillez noter que les meal kits (sélection d'ingrédients qui ont besoin d'être assemblés avant consommation) ne sont plus acceptés au Great Taste, quelles que soient leurs formes (y compris ceux nécessitant une préparation en plusieurs étapes), même s'ils contiennent tous les ingrédients ou s'ils peuvent être goûtés avec un ingrédient supplémentaire.
13. Ne peut être accepté au Great Taste aucun produit qui requiert un équipement spécial pour le goûter, par exemple des pâtes ou du pain nécessitant une cuisson au four par vapeur, etc.

*Compte utilisateur* – l'adresse email et le mot de passe pour accéder au profil de l'entreprise sur MyGuild. Il est possible d'avoir plusieurs comptes utilisateurs pour un profil d'entreprise ; le Guild doit toutefois les connecter au système.

*Adresse principale* – l'adresse email listée dans le profil de l'entreprise, à laquelle sont envoyées les correspondances concernant les inscriptions au Great Taste, les livraisons et les résultats. Cette adresse ne doit PAS être confondue avec le compte utilisateur.

14. Ne peuvent prendre part au concours du Great Taste ni les vins traditionnels à base de raisins, ni les légumes frais, ni les feuilles de salade (incluant celles accompagnées de sauce), ni les fruits frais, ni les herbes, ni les aliments pour bébés ou jeunes enfants, ni les poudres ou suppléments alimentaires (incluant les protéines, les compléments alimentaires et les produits diététiques pour la santé ou le sport), ni les aliments préparés qui nécessitent un assemblage avant le jugement, comme les plats à emporter.
15. Les plats préparés doivent être prêts pour une consommation immédiate à leur arrivée. Les Organiseurs ne sont pas en mesure d'accepter des produits ou des plats du marché de l'alimentation ou de la restauration rapide qui sont vendus prêts à être emportés pour une consommation immédiate.
16. Tous les produits doivent être réalisés aux mêmes normes et selon les mêmes recettes que ceux disponibles à la vente. Des lots différents fabriqués uniquement pour le Great Taste seront disqualifiés. Si un produit est inscrit comme un mélange saisonnier, ce mélange doit pouvoir être reconnu dans la description ou le nom du produit.
17. Seuls les produits autorisés pour une consommation humaine seront jugés.
18. Les inscriptions au Great Taste se terminent le 15 février 2019 ou plus tôt si le nombre d'inscriptions atteint le maximum autorisé avant cette date.
19. Seuls les membres actuels du Guild of Fine Food peuvent s'inscrire au Great Taste à un coût réduit durant l'offre Members' Fortnight. L'adhésion des membres doit être valide jusqu'à fin janvier 2019 ; les nouveaux membres doivent s'inscrire d'ici vendredi 11 janvier 2019 au plus tard. Il n'est pas possible de devenir membre du Guild durant l'offre Members' Fortnight.
20. Les groupes alimentaires, les réseaux ou les agences de relations publiques qui inscrivent des produits pour le compte d'un ou de plusieurs clients DOIVENT inscrire CHAQUE produit sous LE NOM DE L'ENTREPRISE du producteur. L'adresse email de contact doit être celle de la personne qui coordonne la livraison des échantillons pour le jugement.
21. Les descriptions des produits doivent être correctes lorsque les inscriptions atteignent le maximum autorisé et qu'elles sont clôturées. Il ne sera pas possible de modifier les descriptions des produits après cette date. Seules des circonstances exceptionnelles pourront éventuellement justifier l'apport de modifications aux inscriptions, à l'entière discrétion des Organiseurs du Great Taste.
22. Dans certains cas, la liste des ingrédients précisée sur le formulaire d'inscription peut être partagée avec les juges. Veuillez seulement inclure les principaux ingrédients et éviter toute donnée confidentielle sur le plan commercial.
23. Les Organiseurs du Great Taste se réservent le droit de refuser l'inscription d'un produit s'il est considéré comme inacceptable ou s'il ne correspond pas aux intentions réelles du concours.
24. Aucune inscription ne sera acceptée APRÈS avoir atteint le nombre maximum autorisé d'inscriptions.
25. Les produits peuvent seulement être inscrits dans une SEULE catégorie chaque année. Il n'est pas autorisé d'inscrire le même produit dans plusieurs catégories. Veuillez vous référer au point 68 pour un produit vendu sous plusieurs noms de marque.
26. Inscrivez le ou les produits dans les catégories appropriées exemptes d'un groupe d'aliments si lesdits produits sont commercialisés comme tels.



## PAIEMENT

27. Le paiement intégral est nécessaire pour les inscriptions en ligne. Ne pourront être jugés les produits dont les droits d'inscription n'ont pas été entièrement payés, dès lors que le nombre maximum autorisé d'inscriptions est atteint.

28. AUCUN REMBOURSEMENT ne pourra être accordé si un produit a besoin d'être RETIRÉ de la procédure de jugement après le paiement des inscriptions. Toutefois, si vous contactez l'équipe du Great Taste AVANT la clôture des inscriptions, les Organismes peuvent être en mesure d'accepter un produit alternatif de remplacement.

29. Les coûts d'inscription au Great Taste sont maintenus au minimum pour attirer les petits producteurs honnêtes et de nouveaux producteurs artisans.

30. Les produits manufacturés et de grande diffusion ne sont pas encouragés et des droits d'inscription plus élevés sont requis pour les produits inscrits par de grands distributeurs.

## EMBALLAGES

31. Tous les produits doivent être présentés pour le jugement dans leur EMBALLAGE DE VENTE, dans la mesure du possible. Chaque emballage de vente doit préciser la date limite de consommation ou la date limite d'utilisation optimale, ainsi que tous les ingrédients et allergènes.

32. Tous les produits sont goûtés « en aveugle », seuls leurs goût et arôme sont pris en considération.

33. Tous les emballages de vente sont entièrement RETIRÉS avant le jugement, afin de garantir une dégustation des produits « en aveugle ».

34. UN arôme équivaut à UNE inscription. Si des emballages groupés sont inscrits au concours, l'arôme à goûter dans chacun de ces emballages doit être clairement précisé, à défaut de quoi les produits peuvent être retirés. Sont ici visés les emballages groupés de yaourts, de chocolats, de macarons, de meringues, etc.

## LIVRAISONS

35. Une date de livraison sera spécifiée pour chaque produit entre mars et mi-juin 2019. Pour des raisons logistiques, les Organismes peuvent choisir d'attribuer différentes dates de livraison à une entreprise ayant inscrit un grand nombre de produits au concours. Les participants recevront un email à leur adresse email principale, saisie dans le profil de leur entreprise, pour les informer quand les dates de livraison et les instructions de livraison peuvent être téléchargées à partir de leur compte MyGuild.

36. Il est de la responsabilité du participant de veiller à l'acheminement rapide et effectif de tous ses produits à la date requise de livraison. Tout manquement à cette exigence peut entraîner la disqualification.

37. Des exceptions seront seulement admises pour les produits non disponibles à la date requise de livraison, en raison de leur caractère saisonnier.

38. Veuillez utiliser sur tous vos colis les étiquettes d'adresse, fournies avec les instructions de livraison, afin de préciser si le ou les produits ont besoin d'être réfrigérés ou congelés ; par ailleurs, chaque produit DOIT porter une date limite de consommation ou une date limite d'utilisation optimale.

39. Il est de la responsabilité du participant de veiller à ce que tous les produits soient emballés, transportés et délivrés dans des conditions qui garantissent une consommation propre et sans risques pour les juges.

40. Tout produit arrivant endommagé ou dans des conditions ne garantissant pas une consommation sans risque sera disqualifié. Sont inclus les produits pour lesquels il n'a pas été préalablement communiqué, ni clairement précisé sur les étiquettes, la nécessité de les garder réfrigérés. Les produits réfrigérés ou congelés reçus à la mauvaise température seront refusés et rappelés.

41. Si vous ratez une date de livraison, tous les efforts seront déployés pour organiser le jugement de vos produits après la date de livraison initialement convenue. Toutefois, une telle décision est laissée à l'entière discrétion des Organismes.

42. Les frais de douane ou d'importation pour la livraison d'un produit doivent être payés par le participant. Les Organismes chercheront à obtenir du participant le remboursement des frais engagés, si nécessaire.

43. Les Organismes ne sont pas en mesure de requérir une licence d'importation pour des produits qui ne sont en principe pas autorisés à entrer sur le territoire de la Grande-Bretagne. Il incombe aux participants de vérifier les restrictions à l'importation avant de s'inscrire au Great Taste.

44. Si l'entreprise doit s'acquitter d'un solde impayé auprès du Guild of Fine Food, les Organismes se réservent le droit d'organiser la livraison des produits seulement après réception du paiement ; aucun remboursement ne peut être obtenu pour les inscriptions. Le cas échéant et après la publication des résultats, les Organismes se réservent le droit de traiter toute commande d'étiquettes et de logos seulement après paiement du solde.

## JUGEMENT

45. Le jugement aura lieu entre mars et mi-juin 2019. Les lieux de compétition incluent Dorset et Londres. (Ces informations sont correctes au moment de leur publication et peuvent faire l'objet de modifications.) Nous vous remercions de ne pas présumer que vos produits seront jugés à une adresse plus proche de votre entreprise.

46. Les Organismes font preuve de grande vigilance afin de garantir la bonne conservation de tous les produits tout au long de la procédure de jugement. Néanmoins, les Organismes, leurs employés et leurs associés ne peuvent être tenus responsables de la bonne conservation des produits.

47. Tous les efforts sont déployés pour cuisiner et préparer vos produits selon les instructions trouvées sur les étiquettes ou toute autre instruction spécifique. Il incombe aux participants de veiller à l'envoi des informations adéquates avec le ou les produits. Veuillez noter qu'un seul ingrédient supplémentaire peut être ajouté au produit pour la séance de dégustation, le cas échéant.

48. Aucun produit ne peut être renvoyé aux participants à moins que sa collecte soit préalablement convenue avec les Organismes, immédiatement après la dernière séance de jugement, le jour où ledit produit est jugé.

49. Tous les produits ayant remporté 3 étoiles seront rappelés et rejugés en juillet 2019 pour déterminer les vainqueurs du Golden Fork Award 2019.

## RÉSULTATS

50. Les résultats seront disponibles en ligne en août 2019.

51. Les participants recevront une notification par email en provenance des Organismes dès que la révision des résultats 2019 est terminée pour une mise en ligne imminente sur le portail.

52. Il incombe aux participants de consulter leurs résultats et les commentaires des juges sur MyGuild.

53. Il n'y aura pas de liste – the Top 50 foods – au Great Taste 2019.

54. Les gagnants du Golden Fork Award seront sélectionnés parmi les participants dont les produits ont remporté 3 étoiles ; leurs noms seront révélés au dîner de remise des prix du Great Taste à Londres.

55. Les certificats pour les récompenses obtenues seront postés aux participants et tous les produits ayant remporté lesdites récompenses seront listés sur notre site internet.

56. Les produits qui ont obtenu 2 ou 3 étoiles peuvent être exposés à la foire Speciality & Fine Food Fair 2019 – plus d'informations seront fournies après les résultats.

57. Les Organismes se réservent la possibilité de partager les numéros de téléphone ou les adresses email des vainqueurs avec des partenaires soigneusement choisis en vue de stocker leurs produits nouvellement récompensés.

58. Le Guild of Fine Food se réserve la possibilité de partager avec des sponsors ou des relais médiatiques appropriés les informations relatives aux vainqueurs du Great Taste et les commentaires positifs des juges, et ce, à des fins publicitaires seulement. Si vous ne souhaitez pas que les informations concernant votre entreprise soient communiquées à des organismes tiers, veuillez contacter le Guild of Fine Food et lui transmettre clairement votre demande. Des données ne permettant aucune identification personnelle seront envoyées à Google Analytics pour tous les participants.

## JUGES ET RETOURS D'INFORMATIONS

59. S'agissant de l'identité des juges impliqués dans la dégustation et le jugement, aucune information ne sera révélée à aucun moment.

60. Les commentaires des juges concernant chaque produit sont mis à la disposition de l'entreprise l'ayant inscrit. Certains commentaires de juges relatifs aux produits ayant remporté des récompenses peuvent être utilisés, dans le cadre de relations publiques, par des partenaires commerciaux et médiatiques sélectionnés avec grand soin.

## ÉTIQUETTES ET LOGOS

61. L'illustration graphique du logo Great Taste ainsi que les étiquettes seront mis à la disposition des entreprises qui souhaitent les utiliser à des fins publicitaires. Des frais peuvent être exigés pour l'illustration graphique du logo selon le chiffre d'affaires de l'entreprise renseigné lors de l'inscription. Veuillez consulter le site [www.gff.co.uk/gta](http://www.gff.co.uk/gta) pour plus d'informations. Il n'est pas autorisé de devenir membre du Guild of Fine Food en vue d'utiliser gratuitement l'illustration graphique du logo. L'adhésion des participants au Guild of Fine Food doit être valide au moment de leur inscription au concours de l'année concernée. Les étiquettes peuvent seulement être achetées par l'intermédiaire du Guild of Fine Food.



62. Le logo du Great Taste est protégé par le droit des marques. Toute fausse déclaration aura pour conséquence la disqualification du produit ou le retrait du prix gagné.

63. L'utilisation du logo et des étiquettes du Great Taste doit se faire conformément aux instructions fournies avec l'illustration graphique du logo pour l'année en cours.

64. Le logo doit toujours inclure l'année où les récompenses ont été gagnées et peut seulement être utilisé sur les produits ayant remporté lesdites récompenses.

65. L'utilisation du logo sur un produit n'ayant obtenu aucun prix est formellement interdite.

66. Dans le cas de produits vendus dans des emballages sous une marque possédée par un autre producteur, détaillant ou grossiste, le logo du Great Taste peut seulement être utilisé sur lesdits emballages si le nom du producteur initial apparaît clairement sur ces derniers.

67. Si un producteur peut fournir des preuves écrites tangibles que du thé vendu en sachets ou du café moulu correspond exactement à un produit équivalent vendu sous forme de thé en vrac ou de grains de café, l'utilisation du logo du Great Taste pour le prix remporté peut être autorisée sur les deux formes, à la discrétion du Guild of Fine Food.

68. Si le même produit est vendu sous un ou plusieurs autres noms de marque et que ces noms ont été précisés sur le formulaire d'inscription du Great Taste dans le champ correspondant (Alternative Brand Names), dans l'hypothèse d'un prix gagné, l'utilisation du logo du prix en question pour ces autres noms de marque est laissée à la discrétion du Guild.

## DIFFÉRENDS

69. Ni le Guild of Fine Food ni ses employés ne peuvent, en aucune circonstance, prendre part à des discussions portant sur les commentaires des juges.

70. Tout désaccord relatif au jugement doit être adressé par écrit au Guild of Fine Food dans un délai de 14 jours à compter de la publication des résultats.

71. Pour tous les différends concernant le Great Taste, la décision du juge en chef ou de l'arbitre est définitive.

